



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 10 MARS 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D6 - Pôle cycliste de l'Aumônerie - Travaux de rénovation énergétique - Remplacement des éclairages de la piste de BMX et de l'anneau cycliste - Demande de subventions

Date de convocation : 4 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Anne-Marie BREDECHE à Myriam DEBARGE ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Sabrina THIBAUD à Mme la Maire

Absents excusés : 3

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Pascale GARDETTE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022
Affiché le 11 mars 2022

N° 6 - Pôle cycliste de l'Aumônerie - Travaux de rénovation énergétique Remplacement des éclairages de la piste de BMX et de l'anneau cycliste - Demande de subventions

Rapporteur : M. Philippe BARRIERE

La Ville de Saint-Jean-d'Angély dispose sur le site de l'Aumônerie d'un pôle cycliste composé d'un « anneau de vitesse Jean BRETHENOUX », d'une piste de BMX et d'un bâtiment dénommé « maison du vélo Henri DUPUIS ».

Cette infrastructure municipale, inaugurée en septembre 2003, a fait l'objet de tranches de travaux relatives aux grosses réparations de mise aux normes permettant ainsi une pratique et un accueil dans les meilleures conditions possibles.

C'est ainsi que la piste de BMX a bénéficié en 2007 de la pose d'un éclairage, en 2011 du remplacement de la grille de départ, en 2012 de la réfection générale du revêtement de la piste en procédant également au réalignement de la 1^{ère} ligne droite, à la rectification de l'angle de descente de la butte de départ et à la reprise de certaines largeurs, puis en 2018 de la rénovation en enrobé des 3 virages.

Ces travaux ont permis d'obtenir l'homologation obligatoire délivrée par la Fédération Française de Cyclisme pour l'utilisation de la piste par le club local « Union Vélocipédique Angérienne (UVA) » et par le Centre Départemental de Détection et de Formation présents sur le site, ainsi qu'une certification de niveau national permettant l'organisation d'épreuves d'envergure telles que le National BMX en juin 2012, la coupe de France en avril 2013 et septembre 2021, le challenge France en avril 2014, sans oublier chaque année une à deux manches du championnat régional Nouvelle-Aquitaine.

De plus, ce pôle cycliste jouxtant le lycée Louis Audouin-Dubreuil, il existe au sein de cet établissement scolaire depuis la rentrée de septembre 2019 une section sportive BMX destinée aux lycéens de 15/18 ans encadrée par Anne ROUGIÉ, l'actuelle éducatrice de l'UVA et ancienne championne de France.

Cependant, si la piste semble répondre aux attentes des pratiquants et des manifestations qui s'y déroulent, il n'en est pas de même de son éclairage défaillant qui réduit considérablement les créneaux d'exploitation en période hivernale après 17h00.

En effet, celui-ci installé en 2007 par la pose d'un poteau central équipé de 4 projecteurs, a été régulièrement complété au fil des années par de petits projecteurs pour éclairer notamment les virages où subsistaient des zones d'ombre. Du fait qu'aucun projecteur n'est identique et de leur faible hauteur, les poteaux d'éclairage éblouissent les coureurs et rendent la pratique plus ou moins dangereuse.

C'est pour y remédier qu'il est envisagé de supprimer l'existant pour le moderniser en installant plusieurs poteaux équipés de projecteurs LED, l'ensemble d'une puissance de 400 lux à la mise en service.

Ceci aura pour effet de disposer d'un éclairage uniforme sur toute la piste de BMX, d'accueillir des compétitions en nocturne ou semi-nocturne, d'élargir les créneaux d'initiation et d'entraînement du club, et d'engendrer une économie sur la facture énergétique tout en respectant l'environnement.

Cette opération permettra également de remplacer par du LED les 3 projecteurs de l'anneau cycliste. En effet, cette structure qui touche la piste de BMX est très utile dans le cadre des échauffements des coureurs de BMX et de l'initiation à la pratique du vélo en générale.

Le montant des travaux est chiffré à 48 819,00 € HT soit 58 582,80 € TTC.

Cette opération peut être financée par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2022, par la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la politique sportive régionale 2022 rubrique « Construction ou rénovation d'équipements sportifs » et par le Département Charente-Maritime au titre de la politique sportive départementale 2022 rubrique « aide aux équipements sportifs ».

Le coût estimatif de l'opération se décomposerait comme suit :

Postes des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
1) Piste de BMX :			
- Etude et attestation consuel de conformité	650,00 €	130,00 €	780,00 €
- Réalisation tranchée et déroulage câble TPC	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
- Réalisation d'un fonçage sous virage nord	2 900,00 €	580,00 €	3 480,00 €
- Dépose des projecteurs existants	1 050,00 €	210,00 €	1 260,00 €
- Dépose poteaux existants virages nord et sud	300,00 €	60,00 €	360,00 €
- Fourniture, pose et raccordement projecteurs LED 197W 3°K ASYM 20000lm	14 784,00 €	2 956,80 €	17 740,80 €
- Fourniture et pose mât acier galvanisé 8m avec traverses et coffrets de protection	6 320,00 €	1 264,00 €	7 584,00 €
- Modification réseaux et raccordements existants	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
- Réglage + essais de nuit avec camion nacelle	500,00 €	100,00 €	600,00 €
<u>Sous total piste BMX =</u>	36 004,00 €	7 200,80 €	43 204,80 €
2) Anneau cycliste :			
- Etude et attestation consuel de conformité	400,00 €	80,00 €	480,00 €
- Dépose des projecteurs existants	225,00 €	45,00 €	270,00 €
- Fourniture, pose et raccordement projecteurs LED 248W 3°K ASYM 25000lm	9 440,00 €	1 888,00 €	11 328,00 €
- Fourniture et pose traverse HTA pour 2/4 proj	450,00 €	90,00 €	540,00 €
- Modification réseaux et raccordements existants	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
- Réglage + essais de nuit avec camion nacelle	500,00 €	100,00 €	600,00 €
<u>Sous total anneau cycliste =</u>	12 815,00 €	2 563,00 €	15 378,00 €
<u>Total =</u>	48 819,00 €	9 763,80 €	58 582,80 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Montant HT	Taux
État : - DSIL 2022 « rénovation énergétique »	19 527,60 €	40 %
Région Nouvelle-Aquitaine : - Politique sportive régionale 2022	7 322,85 €	15 %
Département Charente-Maritime : - Politique sportive départementale 2022 (*plan départemental Vals de Saintonge)	12 204,75 €	25 % (15+10*)
Ville de Saint-Jean d'Angély : - Autofinancement	9 763,80 €	20 %
Total =	48 819,00 €	

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la rénovation des éclairages de la piste de BMX et de l'anneau cycliste du pôle cycliste de l'Aumônerie pour un montant de 48 819,00 € HT soit 58 582,80 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire :
 - à solliciter les aides financières de l'État au titre de la DSIL 2022 rubrique « Rénovation énergétique », de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la politique sportive régionale 2022 rubrique « Construction ou rénovation d'équipements sportifs », et du Département Charente-Maritime au titre de la politique sportive départementale 2022 rubrique « aide aux équipements sportifs » ;
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2022, opération 0579.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022

Affiché le 11 mars 2022

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.